



Trucs et Astuces. Que faire en cas d'Inondation, de Tempête ou de Catastrophes Naturelles?

Votre bâtiment vient d'être inondé....
Une coulée de boue a traversé votre maison...
Votre toiture a été emportée par les vents...

En plus d'avoir subi une *perte émotionnelle*, vous avez perdu vos biens *matériels*, et maintenant, sans répit, vous allez devoir gérer la *lourde charge administrative et technique* de votre sinistre afin de *préserver votre patrimoine*. Ceci vous devrez le faire face à tout une série d'intervenants aguerris qui n'ont pas forcément le même intérêt que vous.

Voici comment procéder:

Comment déclarer son sinistre?

Vous avez un courtier/un agent d'assurances?

- **Avertissez votre intermédiaire en assurances** et demandez lui de déclarer officiellement votre sinistre à votre Compagnie d'Assurances.
- Il pourra également faire envoyer un expert d'assuré d'**Expert-Bel** pour vous accompagner et vous assister immédiatement.
- Enfin, Votre producteur d'Assurances obtiendra certainement qu'un délégué de la Compagnie vous rende visite rapidement pour procéder à la mise en place des **premières mesures d'urgence** (déblais, conservation, avance...)

Vous n'avez pas de courtier/agent d'assurances?

Il y a plusieurs moyens de déclarer son sinistre:

- Soit vous demandez à **Expert-Bel** de vous aider pour cela,
- Soit vous pouvez le faire vous même.

Si vous désirez le faire vous-même, en fonction de votre contrat, vous pouvez déclarer votre sinistre:

- **En ligne** en recherchant l'onglet déclaration de sinistre dans le site internet de votre Compagnie d'Assurances
- **Par téléphone**. Vous trouverez ce numéro de téléphone sur votre contrat ou sur internet ou bien en appelant la personne qui vous a vendu votre police
- **Via une application** prévue à cet effet par votre Compagnie à télécharger dans l'apple store ou dans l'android store.



EXPERT-BEL
EXPERTISEURS DE DOMMAGES
DÉFENSEURS DES SINISTRÉS



EXPERT-BEL
EXPERTISEURS DE DOMMAGES
DÉFENSEURS DES SINISTRÉS

Vous avez besoin d'une assistance urgente?

Via votre courtier, Expert-Bel ou directement par vous-même, contactez l'assistance de votre assurance. vous trouverez leurs numéros ci-dessous.

En fonction de votre contrat, si votre bâtiment est devenu inhabitable, vous pourrez demander:

- **à être relogé,**
- **que vos enfants soient pris en charge,**
- **que vos animaux domestiques soient gardés,**
- **une première avance de fonds,**
- **à mettre en place certaines mesures pour sécuriser votre bâtiment et préserver ce qui peut être encore sauvé,**
- **une assistance psychologique**
- **...**



LISTE DES COORDONNEES
TELEPHONIQUES DES SERVICES
ASSISTANCE DES DIFFERENTES
COMPAGNIES D'ASSURANCES.

Aedes: 02 / 642 45 03
AG Insurance/ BNP : 0800/96 050
Allianz : 02/ 773 62 40: Home Plan
 : 02/ 773 61 37: Home Plan Xpert
Athora : 02/ 533 79 39
Axa : 02/550 05 55
Belfius : 02/ 286 70 00
Cbc : 0800/ 629 75
Ethias : 04/220 30 40
ING – NN Group : 02/550 06 0
La Baloise : 03/870 95 70
P&V : 02/229 00 10
Vivium: 02/406 30 00



Trucs et Astuces

- Prenez le plus de **photos** possibles du sinistre. cela pourra servir par la suite pour justifier votre dommage et pouvoir être mieux indemnisé.
- **Si vous êtes locataire** ou occupant, avisez également votre propriétaire le plus vite possible
- Vous pouvez commencer à pomper/racler/évacuer les eaux et les boues. Dans ce cas, veillez à **comptabiliser le nombre d'heures** prestées. Il existe pour ce faire également des sociétés de nettoyage qui pourraient effectuer ce travail pour vous. Vous pouvez leur demander un devis détaillé qui devra être validé par votre Compagnie avant de commencer le travail.
- Concernant tout **objet périssable** : prendre une photo individuelle de chaque objet, le lister et le jeter.
- Concernant tout autre **objet irrécupérable**, le lister et si possible le garder en tas quelque part.
- Ne pas faire disparaître les biens irrécupérables ni modifier les lieux afin de **prouver votre dommage**.
- Concernant vos **appareils de chauffage** : S'ils ont pris l'eau, appelez votre chauffagiste et veillez à ne pas jeter les pièces démontées. Demandez-lui un devis détaillé de remise en état.
- Afin d'obtenir la juste indemnisation de tous vos dommages, vous ne devez rien oublier de réclamer. En effet, si vous oubliez de réclamer quelque chose, il est peu probable que votre Compagnie vous le rappelle. Votre indemnité dépendra donc de la **bonne préparation de votre dossier de justificatifs**.

Trucs et Astuces

- Demandez un **devis détaillé** à un entrepreneur enregistré pour remettre le bâtiment dans lequel il était avant le sinistre.
- Préparez si possible un **inventaire** de ce qui a été endommagé en tout ou en partie dans le sinistre. Y joindre la valeur de chaque objet et leur âge pour ce qui est des électros et si possible préparer les factures d'achat de ces objets. Pour faire ce travail, fonctionnez méthodiquement, pièce par pièce, afin de ne rien oublier.
- Demander **un devis détaillé n'est souvent pas suffisant**. En effet, celui-ci ne comprendra pas les garanties complémentaires, optionnelles ou légales auxquelles vous avez droit (chômage immobilier, frais d'expertises, pertes indirectes, remise du bâtiment aux normes, réversibilité,...). Pour savoir quelles garanties réclamer, vous devez vous munir et parcourir les conditions particulières et générales de votre contrat d'Assurances ou vous faire assister par un professionnel.
- **Le saviez-vous? Pour bien d'autres trucs encore et** si vous désirez être soulagé de tout ce travail, vous pouvez **opter pour la tranquillité et confier ce travail à un professionnel**. Il vous obtiendra probablement une **meilleure indemnité** et il sait ce qu'il faut faire pour **que vous soyez rapidement indemnisés**. Enfin, le coût de ce professionnel est **pris en charge jusqu'à 100%** en fonction de votre contrat? Pour plus d'informations n'hésitez pas à **contacter Expert-Bel**



EXPERT-BEL
EXPERTISEURS DE DOMMAGES
DÉFENSEURS DES SINISTRÉS

Contact:

24h/24, 7j/7

064/312 312

expertbel@expertbel.be